

**Formulaire de déclaration d'information sur le troupeau**

Nom du producteur/entreprise : \_\_\_\_\_ Code/contingent du producteur :QC\_\_\_\_\_

N° du poulailler : \_\_\_\_\_ Date de placement (19 sem.) : \_\_\_\_\_ Âge des oiseaux à l'expédition (sem.) \_\_\_\_\_

Nbre d'oiseaux placés : \_\_\_\_\_ Nbre d'oiseaux expédiés \_\_\_\_\_ Taux de mortalité (%) : \_\_\_\_\_ Kg/oiseau : \_\_\_\_\_

Programme PSAF PD-PTMC des POC :  Oui  Non

Section A – Information sur les médicaments et les vaccins			Si oui
1) Des vaccins ont-ils été administrés à la ferme au cours des 120 derniers jours?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		A à G
2) Des maladies non traitées ou syndromes ont-ils été diagnostiqués dans le troupeau au cours des 120 derniers jours?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		H
3) Des médicaments ont-ils été administrés à des fins de traitement au cours des 120 derniers jours	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		A à H *
4) Au cours des 14 derniers jours, des médicaments assortis d'un délai d'attente ont-ils été administrés?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		A à G *
5) Des médicaments de catégorie I ont-ils servi (comme le ceftiofur - Excenel™, enrofloxacin - Baytril™) de façon préventive à la ferme durant le cycle complet du troupeau?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		A à G *
6) Des médicaments en dérogation des directives sur l'étiquette ont-ils servi durant les 120 derniers jours? (réf. aux ordonnances ou CgFARAD)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		A à G*

**\*Annexer les ordonnances pour toute utilisation de médicaments en dérogation des directives sur l'étiquette  
Inscrire toute réponse affirmative dans le tableau ci-dessous (utiliser le guide ci-dessus pour compléter les colonnes) :**

Question n° (c.-à.-d. 1-6 ci-dessus)	(A) Nom du médicament ou du vaccin	(B) Date du premier traitement	(C) Date du dernier traitement	(D) Période de retrait (jours)	(E) Date sécuritaire de mise en marché (s'il y a lieu)	(F) Dose (mg/kg, grammes/ tonne, etc.	(G) Méthode (moulée/ eau/ autre)	(H) Maladie ou syndrome et rétablissement du troupeau (initiales)

**Section B – Information sur le retrait de la moulée et le chargement**

Heure prévue de capture :	ANNÉE	JOUR	MOIS	HEURE	AM PM	Heure réelle du début de la capture :	HEURE	AM PM	
Heure prévue de transformation :	ANNÉE	JOUR	MOIS	HEURE	AM PM	Heure du dernier accès à l'eau :	HEURE	AM PM	
L'approvisionnement de moulée a-t-il été interrompu au cours de 48 dernières heures?						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Heure du retrait de la moulée fournie par le transformateur :	HEURE	AM PM
Heure à laquelle la moulée n'était plus accessible :	ANNÉE	JOUR	MOIS	Plancher 1 - Heure		AM PM	Plancher 2 - Heure		AM PM

Fournir tout commentaire additionnel sur l'état du troupeau durant le cycle de ponte et(ou) le processus de capture sur une feuille séparée au besoin.

Commentaires additionnels : \_\_\_\_\_

Je confirme qu'au meilleur de mes connaissances, l'information contenu dans ce formulaire d'information sur le troupeau est exacte et complète et que toute maladie diagnostiquée dans le troupeau comme résultat des tests en laboratoire et(ou) par observation de signes cliniques a été identifiée et déclarée dans le présent formulaire.

**Signature du producteur :** \_\_\_\_\_

Nota : Cette information est confidentielle entre le producteur et le transformateur.

Version 7.0

Instructions **pour compléter le Formulaire de déclaration d'information sur le troupeau** :

L'information sur le troupeau (sauf le nombre d'oiseaux expédiés) et la section B doivent parvenir au transformateur de 3 à 4 jours avant l'expédition. Il faut utiliser un formulaire par troupeau lorsque toute l'information est identique à défaut de quoi il faut utiliser des formulaires additionnels. Il n'y a aucun ordre spécifique de pages de couleur à envoyer ou à conserver. Il faut s'assurer de conserver une copie dans vos dossiers à la ferme tout simplement. Lorsque des cargaisons multiples sont expédiées au même transformateur, un seul formulaire d'information sur le troupeau est requis et doit accompagner la **première** cargaison.

**Âge des oiseaux à l'expédition** : indiquer l'âge du troupeau en semaines.

**Nombre d'oiseaux placés** : Inclure tous les poussins additionnels (par ex. : 2 %) fournis par le couvoir.

**Nombre d'oiseaux expédiés, taux de mortalité (%) et kg/oiseau** : cette information est estimée selon les dossiers de production.

**Programme PSAF PD-PT<sup>MC</sup> des POC** : indiquer si la ferme participe au programme de salubrité des aliments (PSAF) à la ferme PD-PT<sup>MC</sup> des POC.

**Section A : information sur les médicaments et les vaccins** : répondre aux questions 1 à 6 en cochant la case « oui » ou « non ». Si « oui », les lettres adjacentes à chaque question indiquent les colonnes à compléter dans le tableau. Inscrire le numéro de la question dans la première colonne du tableau pour indiquer à quelle question l'information s'applique. Pour déterminer si un médicament est prescrit en dérogation des directives sur l'étiquette, voir s'il y a un numéro de référence de l'ACVA (Association canadienne des vétérinaires aviaires) ou de la CqFARAD (base de données globale sur la prévention des résidus dans les animaux destinés à la consommation) sur l'ordonnance vétérinaire.

**Question 1** : si oui, compléter les colonnes A (nom), B (date de traitement), C (date du dernier traitement), D (délai d'attente), E (date sécuritaire de mise en marché), F (dose) et G (méthode) pour tous les vaccins administrés durant les 120 derniers jours avant l'expédition. Tous les vaccins ont un délai d'attente de 21 jours.

**Question 2** : cocher « oui » si une maladie ou un syndrome a été diagnostiqué durant le cycle de ponte et si aucun médicament n'a été administré pour guérir le troupeau (v. question 4 si des médicaments ont été utilisés); compléter la colonne H (maladie ou syndrome) et inclure la date de recouvrement des oiseaux. Cela est très important pour la certification à l'exportation. Les troupeaux qui ne sont pas admissibles à l'exportation en raison d'une maladie à déclaration obligatoire seront tout de même admissibles à des fins d'utilisation au pays (par ex. : laryngotrachéite infectieuse ou LTI). Cette information doit porter sur les 120 derniers jours avant l'expédition. Indiquer la date à laquelle le troupeau a entièrement recouvré la santé suite à la maladie/syndrome en fonction du moment où les signes cliniques ont disparu et que les oiseaux semblaient aptes à la transformation. Ceci est très important pour que les détecteurs à l'usine puissent différencier entre des lésions actives ou des lésions cicatrisées. Cela contribuera à optimiser vos revenus.

**Question 3** : cocher « oui » si des médicaments, y compris ceux utilisés dans la moulée et même ceux sans délai d'attente, ont été utilisés pour traiter des symptômes cliniques au cours des 120 derniers jours, compléter les colonnes A à H et indiquer la date à laquelle le troupeau a recouvré la santé. Une ordonnance vétérinaire doit être annexée à la copie anticipée du formulaire d'information sur le troupeau pour toute utilisation de médicaments en dérogation des directives sur l'étiquette. Indiquer la méthode d'administration des médicaments.

**Question 4** : cocher « oui » si des médicaments assortis d'un délai d'attente ont été utilisés avant l'expédition, c'est-à-dire dans les 14 derniers jours. Si oui, compléter les colonnes A (nom), B (date de traitement), C (date du dernier traitement), D (délai d'attente) E (date sécuritaire de mise en marché), F (dose) et G (méthode). Si les étiquettes de moulée indiquent un délai d'attente sans préciser le médicament assorti du délai d'attente, il faut inscrire tous les médicaments ajoutés à la ration dans la colonne A.

**Question 5** : cocher « oui » si des médicaments de catégorie I (comme le chlorhydrate de ceftiofur - Excenel<sup>TM</sup>, enrofloxacin - Baytril<sup>TM</sup>) ont été utilisés de façon préventive (sans signes cliniques ou diagnostic de maladie) durant le cycle de ponte. Si oui, compléter les colonnes A à G. Une ordonnance vétérinaire doit être annexée à la copie anticipée du formulaire d'information sur le troupeau pour toute utilisation des médicaments de catégorie I et les médicaments utilisés en dérogation des directives sur l'étiquette.

**Question 6** : cocher « oui » si des médicaments utilisés en dérogation des directives sur l'étiquette ont été administrés et compléter les colonnes A à G. Pour déterminer si un médicament est prescrit en dérogation des directives sur l'étiquette, rechercher le numéro de référence de l'ACVA (Association canadienne des vétérinaires aviaires) ou de la CqFARAD (base de données globale sur la prévention des résidus dans les animaux destinés à la consommation) sur vos ordonnances vétérinaires.

**Section B** : inscrire le mois, le jour et l'heure (encercler am ou pm) au besoin pour chaque point.

Noter l'estimation du **temps prévu de capture** et le **temps prévu de transformation** tels qu'indiqués par le transformateur.

Noter l'heure **réelle du début de la capture** lorsque le premier oiseau du lot a été placé dans une caisse.

Noter l'heure **du dernier accès à l'eau** lorsque l'eau a été retirée.

Cocher « oui » si l'**approvisionnement de moulée a été interrompu d'une façon quelconque au cours des 48 dernières heures**, et si les poudeuses ont manqué de nourriture (même pendant un court moment) car il est possible qu'elles se soient gorgées et que leur système digestif soit affecté. Une telle situation peut avoir un impact sérieux sur la quantité de digesta présente à l'éviscération et la contamination potentielle par des bactéries causant la maladie.

Noter l'heure du **retrait de la moulée telle que fournie par le transformateur**; si aucun temps n'est fourni, inscrire S/O ou rayer la case.

**Heure à laquelle la moulée n'était plus accessible** : inscrire l'heure réelle à laquelle le troupeau n'avait plus accès à la moulée. Si l'heure de retrait diffère pour différents planchers dans le poulailler, inscrire l'heure de retrait de la moulée sur chaque plancher du poulailler.